

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1719

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Lumière Lyon 2, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône Alpes (GESRA), Vers un réseau d'achats en commun (VRAC), Maison de l'Apprendre et Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1719**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Lumière Lyon 2, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône Alpes (GESRA), Vers un réseau d'achats en commun (VRAC), Maison de l'Apprendre et Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il regroupe les acteurs historiques de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives et fondations) ainsi que les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale qui choisissent de s'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour ces entreprises lorsque l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé, ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

La loi a également défini les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) comme le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'ESS, qui s'associent, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat, au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, plusieurs acteurs de l'ESS souhaitent renforcer leur capacité à travailler ensemble et sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions.

Il s'agit de :

- la CRESS AuRA, notamment, pour ses actions en matière d'achats responsables et de mobilisation des communautés,
- l'Université Lumière Lyon 2 qui a créé, il y a quelques années, une chaire universitaire dédiée à l'ESS et qui favorise ainsi les passerelles entre le monde académique et les acteurs économiques du territoire,
- l'association Les Cigales pour ses actions de mobilisation citoyenne autour de projets d'intérêt général,
- la Maison de l'Apprendre pour son action en faveur des acteurs de la communauté éducative et de l'égalité des chances du territoire.

Il s'agit, également, des acteurs de la filière alimentaire qui sollicitent, par ailleurs, un co-financement de la Métropole dans le cadre du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) :

- le GESRA qui favorise, notamment, les coopérations entre les épiceries sociales et solidaires du territoire et s'implique, au-delà, dans le cadre du projet Territoires à VivreS,
- l'association VRAC pour le déploiement de solutions d'accessibilité alimentaire,
- le GRAP qui propose des solutions d'entrepreneuriat collectif au service d'une alimentation de proximité.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole

L'ESS se situe au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole (action économique, entrepreneuriat, insertion, habitat et logement, alimentation, gestion des déchets, action sociale, etc.) et répond à leurs différents objectifs spécifiques en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 12 % des entreprises de la Métropole et 10 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle de la politique entrepreneuriale LYVE et du développement économique du territoire.

Par leur mode d'entreprendre, les structures de l'ESS contribuent à dynamiser les coopérations économiques territoriales par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage local. Enfin, elles contribuent à produire des biens communs en favorisant les mutualisations entre acteurs.

Enfin, la dynamique des PTCE est particulièrement adaptée à la structuration de filières émergentes. Elle permet de réunir des acteurs d'une même chaîne de valeur autour d'un objectif d'intérêt collectif et ainsi de multiplier les sources d'innovation en réponse aux besoins non satisfaits du territoire.

Pour toutes ces raisons, la Métropole souhaite favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS à l'échelle de son territoire et, au-delà, contribuer à répondre aux enjeux de transition affichés, notamment, dans le cadre du PATLY mais également du schéma de promotion des achats responsables (SPAR).

III - Compte rendu des actions soutenues en 2022 et programme d'actions 2023

Par délibération du Conseil n° 2022-1124 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement aux différentes structures suivantes de l'ESS pour le développement de coopérations territoriales à l'échelle de la Métropole :

- 40 000 € au profit de la CRESS AuRA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lyon 2 pour sa chaire ESS,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales,
- 39 600 € au profit de l'association GESRA,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 25 000 € au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP.

1° - La CRESS AuRA

La CRESS AuRA est une association mandatée par l'État pour représenter les acteurs de l'ESS. Elle est composée d'entreprises de l'ESS et d'organisations professionnelles et est chargée de fédérer, représenter et accompagner l'ensemble de ces acteurs.

Depuis 2021, les actions de la CRESS AuRA sont structurées autour de 3 axes :

- le développement de l'écosystème d'affaires et achats responsables,
- l'information et sensibilisation des porteurs de projets ESS,
- la promotion de l'ESS sur le territoire.

a) - Bilan des actions menées en 2022

La subvention versée en 2022 concernait l'axe de développement des achats responsables autour d'un programme annuel centré autour de la création d'une base de données unique pour répondre aux besoins des acheteurs et des gestionnaires de bases existantes et de la mise en œuvre d'actions en faveur du développement des achats responsables articulée autour de la formation des acteurs et des structures, de l'organisation d'événements B-to-B, de veille sur les opportunités d'affaires et d'une analyse de l'offre ESS par secteurs d'achats.

Pour construire et mettre en œuvre ces objectifs, la CRESS AuRA s'est appuyée sur un groupe de travail réunissant les différentes têtes de réseau ESS et ainsi répondre aux enjeux des différents types de structure ESS.

- concernant la création d'une base de données unique, la CRESS AuRA a réalisé le formulaire de référencement qui servira de support à la campagne de référencement pour initialiser la base, en concertation avec les différentes têtes de réseau. La CRESS AuRA a également travaillé sur la structuration de la base de données ainsi que sur la stratégie de communication pour lancer effectivement la campagne de référencement (prévue pour le second trimestre 2023). Enfin, la CRESS AuRA a également entamé les réflexions avec les potentielles plateformes partenaires afin d'anticiper les correspondances entre les bases de données existantes et la base de données en construction. L'objectif de cette base de données est de faire de la donnée, un bien commun du territoire au service du développement des structures de l'ESS du territoire mais également des achats qu'ils soient publics ou privés,
- la sensibilisation des acheteurs publics du territoire : la CRESS AuRA a coordonné un parcours de sensibilisation pour les acheteurs publics du territoire de la Métropole. Il a pris la forme d'un cycle de 6 modules d'1h30 en visioconférence : les jeudis de l'ESS. Les modules ont réuni, en moyenne, une vingtaine d'acheteurs à chaque session,
- la formation des structures : la CRESS AuRA propose une formation à destination de tout acteur de l'ESS souhaitant approfondir ses connaissances en matière de commande publique. Le programme proposé se déroulera sur 2 jours, pour une 1^{ère} expérimentation les 27 et 28 avril 2023, avec une participation des équipes de la direction de la commande publique,
- l'appui aux consortiums : la CRESS AuRA propose également des sessions d'accompagnement à la constitution de consortiums en réponse aux appels d'offres publiés. L'objectif de ces sessions est de favoriser la réponse par des acteurs de l'ESS aux marchés d'acheteurs publics ou privés. Une 1^{ère} expérimentation du format se tiendra entre mars et avril 2023,
- l'analyse de l'offre ESS par segment d'achat s'est articulée autour d'un diagnostic des achats passés par la Métropole auprès des acteurs de l'ESS ainsi qu'un sourcing ESS sur la base de la programmation d'achats 2023 de la collectivité.

b) - Programme d'actions 2023

Pour l'année 2023, la CRESS AuRA propose de poursuivre ses actions entamées en 2022 autour des achats responsables :

- base de données unique : la CRESS AuRA poursuivra les travaux pour cette base de données ouverte des fournisseurs de l'ESS du territoire, avec le lancement d'une campagne de communication et de référencement et la mobilisation des têtes de réseaux ESS,
- la sensibilisation des acheteurs : la CRESS AuRA poursuivra les jeudis de l'ESS mais fera évoluer leur format, pour répondre aux besoins opérationnels des acheteurs dont le déroulement sera retravaillé en 2023,
- la formation des structures : la CRESS AuRA poursuivra cette action de formation des structures après la 1^{ère} expérimentation en avril 2023. Le format et l'offre seront adaptés suite aux retours de la 1^{ère} session. Concernant les consortiums, après le prototypage de l'offre, la CRESS AuRA mènera de nouvelles sessions d'accompagnement des consortiums autour de différents segments d'achats,
- les enjeux autour du sourcing ESS : la CRESS AuRA poursuivra ses actions pour identifier les opportunités pour

l'ESS dans le cadre de la programmation d'achats publiée chaque année par la Métropole.

La CRESS AuRA sollicite également un financement de ses actions en matière d'animation des acteurs du territoire dans le cadre de son axe lié à l'information et à la sensibilisation des porteurs de projets à l'ESS : organisation de sessions d'informations collectives pour sensibiliser les porteurs de projets à l'ESS, l'organisation de webinaires autour de l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) et la coordination de webinaires visant à présenter les dispositifs d'appui à la consolidation et à l'accélération des structures de l'ESS du territoire.

Budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats de prestations de services	19 000	prestations de services	26 295
services extérieurs	34 100	État	108 107
charges de personnel	264 462	Région AuRA	110 939
charges fixes de fonctionnement	80 678	Métropole	40 000
fonctions support	94 101	autres métropoles	39 000
		communes	20 000
		banque des territoires	5 000
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	43 500
		autres produits de gestion	99 500
Total des charges	492 341	Total des produits	492 341

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € pour l'année 2023 au profit de la CRESS AuRA pour ses actions en faveur du développement des achats responsables et de l'information et l'animation des porteurs de projets ESS. Ce montant est identique à l'année 2022.

2° - L'Université Lumière Lyon 2 - Chaire dédiée à l'ESS

L'Université Lumière Lyon 2 participe, par ses enseignements et ses recherches en sciences humaines et sociales, au développement de l'esprit critique, à l'analyse et la compréhension de ce qui traverse les sociétés, comme à l'accompagnement des acteurs socio-économiques dans l'appréhension de ces phénomènes et évolutions sociétales.

Elle souhaite renforcer ce rôle par la diffusion de connaissances et la médiation, en s'engageant dans des démarches de science collaborative et/ou participative ouvertes sur la société et dans des démarches de co-construction des savoirs.

La chaire dédiée à l'ESS a été créée à l'intersection des enseignements de l'Université et des actions de tout l'écosystème ESS du territoire, avec pour objectif de faire mieux interagir savoirs universitaires et savoirs issus de l'expérience, pour enrichir la compréhension de la complexité de notre société.

a) - Bilan des actions 2022

La subvention 2022, attribuée à la chaire de l'ESS, concernait l'organisation des conférences les mardis de l'ESS ainsi que le renforcement de la gouvernance et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des groupes de travail.

Concernant les mardis de l'ESS, la chaire a organisé 4 conférences qui portaient sur l'ESS en transition, le dialogue social dans les organisations de l'ESS, la territorialisation de la consommation et enfin les monnaies locales.

Pour renforcer sa gouvernance et co-construire ses actions, la chaire a développé des partenariats avec les organisations de l'ESS du territoire, afin de favoriser le dialogue entre les activités de formation, de recherche et la pratique en ESS.

Ce sont également 5 projets de l'ESS qui ont été accompagnés par les étudiants du *master* (POLLENS, la Fabrique de l'innovation, la Clé, la Fourmilière et Lyon Métropole habitat).

Enfin, la chaire participe à des instances partenariales territoriales, à la fois pour renforcer son ancrage dans l'écosystème local et y apporter un éclairage scientifique. Elle a produit, dans le cadre d'un groupe de travail réunissant chercheurs et organisations de l'ESS, un livre blanc centré autour des enjeux de mesure d'impact social, disponible en libre accès.

b) - Programme d'actions 2023

La chaire propose de poursuivre les travaux de ses groupes thématiques qui réunissent acteurs de l'ESS et chercheurs autour de problématiques définies collectivement. Pour l'année 2023, les thématiques poursuivies seront les suivantes :

- mesure de l'impact social,
- organisation du travail, qualité de l'emploi et engagements,
- ressources, territoires et ESS,
- *marketing*, consommateurs et ESS.

La chaire poursuivra également la diffusion des connaissances produites en son sein, à travers la publication de carnets centrés autour de diverses thématiques telles que la recherche participative, le *marketing*, le travail et l'engagement dans l'ESS.

Enfin, la chaire propose d'organiser un nouveau cycle de conférences des mardis de l'ESS. Le programme sera défini par un appel à manifestations d'intérêt tourné, notamment, vers les acteurs de l'écosystème local afin de proposer une programmation la plus proche des besoins du territoire.

Budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	491	Métropole	10 000
autres services extérieurs	17 109	Ville de Lyon	5 000
		fonds propres	2 600
Total des charges	17 600	Total des produits	17 600

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour sa chaire de l'ESS en 2023. Le montant est identique au montant versé en 2022.

3° - L'association Les Cigales

Les Cigales sont des clubs d'investisseurs citoyens qui soutiennent, grâce à leur épargne personnelle, des projets à plus-value sociale, environnementale et/ou culturelle. Les clubs Cigales sont composés de 5 à 20 personnes qui, localement, mettent en commun une partie de leur épargne personnelle pour investir dans des entreprises de l'ESS. En complément, les clubs proposent un accompagnement régulier aux projets soutenus.

L'association régionale Les Cigales soutient le développement de ces clubs, en ce sens qu'elle contribue à leur création et à leur développement, notamment par la formation des membres, met en synergie les différents clubs entre eux pour favoriser leur action, pilote les retours d'expérience. Plus globalement, elle participe à la réflexion et à la proposition d'actions liées à l'épargne citoyenne et à l'économie alternative et elle assure une représentation des clubs Cigales auprès des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou économiques.

a) - Bilan des actions 2022

La subvention versée à l'association Les Cigales en 2022 visait à soutenir ses actions en faveur de la

sensibilisation à l'épargne solidaire pour susciter l'engagement citoyen et créer du lien social, l'essaimage et l'accompagnement des clubs sur la Métropole et enfin le soutien et la valorisation des projets pour favoriser leur émergence.

En matière de sensibilisation, l'association régionale Les Cigales a organisé des soirées d'information et de sensibilisation auprès du grand public qui ont permis de toucher 139 personnes dont 45 sur le territoire de la Métropole. L'association a également organisé un événement inter-associatif de sensibilisation à l'épargne citoyenne et solidaire en lien avec le collectif Gonansol, qui a réuni plus de 70 personnes. Enfin, l'association Les Cigales ont participé à 7 événements à destination du grand public dont les 1^{ères} journées métropolitaines de l'ESS et développer 6 nouveaux partenariats auprès de structures relais permettant de faire connaître l'association Les Cigales aux porteurs de projets qu'elle accompagne.

Concernant l'essaimage et l'accompagnement des clubs, l'association a accompagné la création d'un nouveau club sur le territoire de la Métropole et un 10^{ème} club devrait voir le jour en 2023. L'association a également conçu un outil informatique de facilitation du lien interclubs, qui devrait se déployer en 2023. Les liens ont également été favorisés par l'organisation de 4 rencontres interclubs. Elle a également proposé des modules de formation à destination des clubs qui ont permis de former 32 cigaliers sur le territoire de la Métropole.

Enfin, pour soutenir et valoriser les projets, l'association a organisé 2 appels à projets pour lesquels 49 candidatures ont été reçues. Douze projets ont été invités à se présenter lors de 2 soirées de clôture des appels à projets.

En 2022, 24 investissements ont été réalisés dans 10 projets du territoire pour un total de 60 500 €, soit un doublement par rapport à l'année 2021. L'association s'est également rapprochée des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises et développé un réseau des entreprises financées par les clubs permettant la valorisation des projets.

b) - Programme d'actions 2023

L'association souhaite poursuivre son programme d'actions pour l'année 2023 autour des axes déjà développés en 2021 et 2022 :

- sensibiliser les citoyens à l'épargne solidaire, pour susciter leur engagement et créer du lien social à travers l'organisation d'informations collectives, d'événements inter-associatifs ou encore la participation à des événements grand public,
- favoriser l'essaimage et l'accompagnement des clubs Cigales créés, *via* la tenue de permanences téléphoniques ou physiques et l'organisation de sessions de formation,
- valoriser les projets soutenus par les clubs à travers la publication d'appels à projets et la mise en réseau avec les acteurs de l'accompagnement du territoire.

Budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
frais de personnel	16 024	Métropole	10 000
frais de fonctionnement	4 902	Fonds de développement de la vie associative (FDVA)	1 333
services extérieurs	1 306	financements privés	3 333
adhésions	1 267	fonds propres	3 833
		autres recettes	5 000
contributions volontaires en nature	20 110	contributions volontaires en nature	20 110
Total des charges	43 609	Total des produits	43 609

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Les Cigales pour son projet de développement sur le territoire de la Métropole en 2023. Ce montant est identique à l'année 2022.

4° - L'association VRAC

Créée à Lyon, l'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires et les universités. Le projet de l'association est orienté vers l'accès au plus grand nombre à des produits de consommation courante de qualité à bas prix et à la réduction des coûts superflus *via* la limitation des emballages.

Pour ce faire, la structure garantit à ses adhérents un accès à prix coûtant aux denrées vendues dans les groupements d'achats. 70 % des places dans les groupements d'achats sont réservées aux habitants des quartiers concernés et aux étudiants, les 30% restants sont ouverts à des adhérents solidaires, qui permettent de financer en partie son modèle.

Grâce à ses actions, l'association permet aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, reposant sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité, revaloriser l'estime de soi et favoriser le pouvoir d'agir individuel et collectif.

À ce jour, le réseau compte 4 500 adhérents et poursuit son action dans 70 groupements d'achats situés dans 13 départements.

Sur la Métropole, l'association VRAC compte 1 300 adhérents répartis dans 17 groupements d'achats ainsi qu'un tiers-lieu alimentaire dans le 8ème arrondissement de Lyon.

a) - Bilan des actions 2022

La subvention 2022 attribuée à l'association visait à soutenir les actions de coordination des groupements d'achats du territoire, qu'ils soient gérés en direct par l'association VRAC ou autonomes, ainsi que la création de nouveaux groupements.

Elle concernait, également, l'implication de l'association VRAC dans le projet Territoires à VivreS sur le Département du Rhône, un programme d'expérimentations de coopérations qui a pour ambition de favoriser l'émergence d'une filière de l'accessibilité alimentaire. Ce projet, porté par un collectif inter-associatif, doit structurer une filière solidaire et durable réunissant des organismes de l'ESS œuvrant dans le champ de la production agricole, de la logistique, de la distribution et/ou de l'action sociale.

Le nombre d'adhérents à la structure est en croissance, passant de 1 100 à plus de 1 300 aujourd'hui.

Un groupement autonome, situé dans le secteur de Cusset à Villeurbanne (quartier politique de la ville) a été créé. Neuf distributions y ont été organisées au bénéfice d'une trentaine d'adhérents.

L'association a également participé à l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire situé dans le 8ème arrondissement de Lyon : la Maison engagée solidaire de l'alimentation (MESA). Ce tiers-lieu vise à permettre aux habitants de s'impliquer pour avoir accès à une alimentation sûre et durable, à prix accessible, plusieurs activités y sont proposées : café, restaurant social, animation, ateliers cuisines et épicerie vrac.

L'association VRAC a participé aux travaux menés dans le cadre du projet Territoires à VivreS ainsi qu'à la mise en place d'expérimentations de terrain qui ont permis d'identifier différents axes de travail qui seront poursuivis en 2023 : démocratie, émancipation et intervention sociale, modèles économiques coopératifs, gestion de projets multi-acteurs et enfin agriculture et systèmes alimentaires durables.

b) - Programme d'actions 2023

Pour l'année 2023, l'association poursuivra son action principale liée au fonctionnement des 17 groupements et de la MESA.

L'objectif de la structure est d'augmenter le nombre d'adhérents aux groupements. Dans ce but, l'association VRAC expérimentera la mise en place d'une tarification sociale pour permettre aux publics en très grande précarité d'accéder à des produits de qualité. Elle proposera ainsi des produits à 30 % du prix du marché contre 70 % du prix du marché déjà pratiqué. Cette tarification se déploiera sur 15 groupements d'achats implantés en quartiers politique de la ville, dans les groupements d'achats étudiants et à la MESA.

Enfin, l'association VRAC poursuivra son implication dans le collectif Territoires à VivreS et co-portera diverses actions de structuration, fédération et mutualisation en lien avec les acteurs de l'accessibilité alimentaire. Ces dernières actions font l'objet d'une demande de subventions portée par l'intermédiaire du GESRA (voir ci-après).

Budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	287 843	ventes	280 900
services extérieurs	47 252	subventions publiques	288 618
autres services extérieurs	23 341	Métropole	15 000
charges de personnel	326 821	autres produits de gestion courante	113 400
autres charges	3 500	produits financiers	300
impôts et taxes	9 461		
contributions volontaires en nature	85 000	contributions volontaires en nature	85 000
Total des charges	783 218	Total des produits	783 218

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association VRAC pour son projet de développement sur la Métropole en 2023. Ce montant est identique à l'année 2022.

5° - Le GESRA

Le GESRA a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner et conduire toutes actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et des épiceries sociales et solidaires de la région AuRA.

Cela comprend, notamment, la représentation des épiceries auprès des partenaires publics et privés, l'approvisionnement et la diffusion de produits alimentaires dans le réseau des épiceries, l'organisation de formations-sensibilisations du réseau et de ses partenaires ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets de création d'épiceries sociales et solidaires. Les épiceries sociales et solidaires ouvrent leurs portes à des publics solidaires qui ne sont pas soumis à la même politique de prix et qui permettent de contribuer, en partie, au financement de la structure associative et à la tarification sociale à destination des publics précaires orientés sous critères de minimas sociaux.

Depuis plusieurs années, le GESRA se mobilise particulièrement sur l'axe approvisionnement pour proposer aux épiceries sociales et solidaires, membres du réseau, des produits de qualité (biologiques, équitables, locaux). Cette offre innovante dans le secteur de l'aide alimentaire est favorable à la réduction des risques pour la santé auxquels les personnes défavorisées sont plus exposées. Elle s'inscrit, également, dans la défense d'une alimentation durable issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

a) - Bilan des actions 2022

La subvention attribuée en 2022 portait sur les réflexions autour de la création d'un pôle de résilience alimentaire, inscrit dans la dynamique des PTCE animé dans le cadre du projet Territoires à VivreS.

En 2022, le nombre d'épiceries adhérentes au GESRA sur le territoire de la Métropole est passé de 12 à 14, portant ainsi à 50 le nombre d'adhérents sur la région AuRA.

Pour mener à bien son projet, le collectif souhaitait renforcer ses compétences par la mobilisation d'expertises externes sur le montage juridique, économique, immobilier, sur la gouvernance et sur la gestion des flux logistiques.

Ainsi, un livrable sur l'état des lieux de l'approvisionnement actuel des structures a été produit, complété par une charte d'approvisionnement commune et des objectifs partagés d'approvisionnement en produits locaux durables et accessibles.

Le collectif a également produit une étude sur les flux régionaux de ses différents membres, afin d'étudier les opportunités de rationalisation et de structuration des flux logistiques.

Enfin, le collectif a été accompagné par l'entreprise ETIC pour construire le cahier des charges du futur pôle de résilience alimentaire.

b) - Programme d'actions 2023

Pour l'année 2023, le GESRA propose un programme d'actions centré autour de 2 objectifs : la mutualisation interne de ressources et la coordination du projet Territoires à VivreS.

La mutualisation interne de ressources, au service des groupes locaux du GESRA, dont le groupe lyonnais, concerne 17 épiceries sociales et solidaires. L'association souhaite renforcer les ressources affectées à la dynamique de réseau au sein de son groupement afin de poursuivre un travail déjà engagé et centré autour des enjeux de coopération et de mutualisation pour les épiceries de la Métropole.

Les coopérations et mutualisations doivent permettre de renforcer la résilience des épiceries, de diminuer les coûts et de développer une vision et des pratiques communes.

La dynamique de réseau doit également permettre de garantir la participation des adhérents du GESRA à la démarche Territoires à VivreS sans que le GESRA ne se substitue à eux. Pour ce faire, l'association favorisera les rencontres et l'interconnaissance entre les groupes locaux, incitera les épiceries membres à intégrer les enjeux de mutualisation dans leurs projets associatifs dans le cadre de leur accompagnement, et renforcera l'accompagnement salarié des groupes locaux.

Ces actions sur la mutualisation seront réalisées grâce à la création d'un poste d'animateur de réseau pour laquelle l'association sollicite une subvention de 15 000 €.

Concernant le projet Territoires à VivreS, le collectif poursuivra ses travaux centrés autour de :

- la création d'un pôle de résilience alimentaire avec la recherche d'un lieu et le montage foncier, la création d'une structure collective portant le projet, la préfiguration des mutualisations de services à partir des éléments produits en 2022 et capitalisables (gestion du bâti, achats et utilisation partagée de matériel, plateforme d'achat de denrées, livraison mutualisée, recrutements, développement d'animations, etc.),

- le collectif envisage également de s'engager dans une labellisation comme PTCE afin d'affirmer sa volonté de se mettre pleinement au service du développement local territorial. L'année 2023 sera l'occasion d'identifier les outils facilitant la collaboration et de développer les modèles économiques et organisationnels efficaces.

Pour ces diverses actions, le collectif d'acteurs engagés dans le projet Territoires à VivreS sollicite une subvention d'un montant de 20 000 € dont le GESRA est maître d'ouvrage désigné.

Budget prévisionnel de l'action mutualisation interne GESRA en 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 300	Métropole	15 000
autres services extérieurs	26 200	FDVA	10 000
charges de personnel	19 735	plan pauvreté	10 000
charges indirectes	2 542	fondation Bouygues Telecom	15 000
impôts et taxes	223		
Total des charges	50 000	Total des produits	50 000

Budget prévisionnel pour l'action de coordination du projet Territoires à VivreS en 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	7 943	Métropole	20 000
charges de personnel	19 200	fondation Carasso	25 000
services extérieurs	16 947		
charges indirectes	910		
contributions volontaires en nature	2 000	contributions volontaires en nature	2 000
Total des charges	47 000	Total des produits	47 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 35 000 € au profit du GESRA dont

- 15 000 € au titre de son action au service des épiceries sociales et solidaires du territoire,
- 20 000 € au titre de son action de coordination du projet collectif Territoires à VivreS.

Pour rappel, le montant attribué à la structure en 2022 était de 39 600 €.

6° - Le GRAP

Le GRAP est une SCIC. Son projet consiste en la création et la pérennisation d'une coopérative filière intégrée (CFI) dans la filière alimentaire biologique et locale. Ce projet consiste en :

- des services de gestion clé en main, mis à disposition d'activités économiques situées dans la filière alimentaire biologique et locale (hors production agricole) rhônalpine : un forfait de base comprenant les services support (comptable, fiscal, social, administratif), un accompagnement à la gestion et la mise à disposition d'un progiciel de gestion intégré (PGI) appelé Odoo, des services optionnels (logistique, approvisionnement, ingénierie financière et juridique, formation notamment),

- une stratégie de groupe : la réunion au sein d'une même structure juridique d'activités économiques distinctes mais toutes situées dans la filière alimentaire biologique et locale rhônalpine et se réclamant de l'économie solidaire, dans la perspective de regrouper leurs forces, réaliser des économies d'échelle, mutualiser leur trésorerie, les risques financiers, les options de développement.

Le projet du GRAP s'inspire, dans son mode d'organisation, du modèle des coopératives d'activités et d'emplois (CAE) avec :

- la coexistence au sein d'une même structure juridique coopérative de plusieurs activités économiques caractérisées par une autonomie opérationnelle et une traçabilité comptable analytique,

- un statut d'entrepreneur salarié, permettant aux personnes d'entreprendre tout en bénéficiant du statut de salarié et de la couverture sociale du régime général, et en partageant une aventure collective et des échanges de pratiques avec d'autres entrepreneurs,

- une offre de services support mutualisés (comptabilité, administratif, social, fiscal, formation, etc.) et un service d'accompagnement des entrepreneurs salariés.

Le GRAP développe en complément :

- une spécialisation sectorielle, permettant d'apporter à ses membres des réponses à des problématiques spécifiques du secteur d'activité de l'alimentaire,
- un accueil de projets majoritairement collectifs,
- la prestation de services à des tiers,
- l'appui aux porteurs de projets dans le cadre des enjeux liés à l'acquisition de fonds de commerces et de financements des investissements,

- la réalisation d'opérations de développement portées par la coopérative en propre.

a) - Programme d'actions 2023

Au 31 décembre 2022, la coopérative GRAP regroupe 253 personnes (+ 35 en un an dans un contexte de crise du secteur bio-circuits courts), représentant 176 ETP, dont 7 personnes en situation de création d'activité sous contrat CAPE, 18 travailleurs non-salariés, ce qui représente 191 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat entrepreneur salarié associé (CESA) et 37 en contrat à durée déterminée (CDD).

L'équipe interne accompagne 64 activités économiques différentes représentant un ensemble de 192 personnes accompagnées.

En comptant la création de GRAP elle-même, la coopérative a été à l'initiative directe de la création de 58 entreprises nouvelles (+ 6 entreprises en 2022), dont 15 coopératives (4 SCIC, 12 sociétés coopérative de production -SCOP-, une coopérative de consommateurs) et 27 activités sous statut CESA.

Pour le territoire métropolitain, ce sont 19 activités qui représentent près de 80 emplois (62 ETP) pour un chiffre d'affaires de 9 M€.

Dans ce contexte, le GRAP poursuivra l'intensification de son accompagnement des entrepreneurs existants, et la recherche des leviers pour poursuivre son développement.

Budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	30 047	ventes	767 424
services externes	95 190	fonds européens	60 500
autres services externes	44 114	Ville de Lyon	5 000
frais de personnel	689 117	Métropole	32 000
charges exceptionnelles	100	autres produits	7 576
dotation aux amortissements	11 284	autofinancement	35
impôts et taxes	2 683		
Total des charges	872 535	Total des produits	872 535

b) - Implication de GRAP dans le projet la Fabrique à solutions

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2300 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention aux structures Ronalpia et Alter'incub pour leur action dans le cadre du projet la Fabrique à solutions.

Il s'agit d'un programme d'accompagnement sur-mesure dédié aux jeunes entreprises sociales avec un fort potentiel de développement. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales.

L'accompagnement proposé est gratuit, à la fois individuel et collectif et favorisant les échanges entre pairs (co-développement). Cet accompagnement, qui dure 6 mois, mobilisera du mécénat de compétences, notamment de la fondation Émergence.

En 2023, l'enjeu est également d'adresser les besoins particuliers de 5 projets de la filière alimentaire. En effet, ces porteurs nécessitent des expertises métiers spécifiques.

Aussi, un parcours renforcé alimentation sera proposé aux projets de la filière alimentaire. Il comprendra des ateliers collectifs autour du commerce, du merchandising, des achats et de la logistique et des modèles économiques. Il comprendra, également, un accompagnement individuel centré autour des enjeux liés à la filière alimentation.

Ces projets bénéficieront, à titre gratuit, de l'accompagnement généraliste à l'entrepreneuriat proposé par Ronalpia et Alter'incub et de l'accompagnement spécifique proposé par le GRAP.

Budget prévisionnel pour ce projet spécifique d'accompagnement des projets de la filière alimentation dans la Fabrique à solutions :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	-	Ville de Lyon	5 000
services extérieurs	11 000	autres partenaires	9 334
autres services extérieurs	-	mécénat de compétences	2 000
impôts et taxes	-	Métropole pour GRAP	16 200
charges de personnel	68 700	Ronalpia (subvention mai 2023)	25 083
autres charges de gestion courante	3 000	Alter'incub (subvention mai 2023)	25 083
Total	82 700	Total	82 700

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention totale de 48 200 € au profit du GRAP pour son programme d'actions en 2023, se décomposant en une subvention d'un montant de :

- 32 000 € pour le programme annuel d'actions de la coopérative. Le montant attribué en 2022 était de 25 000 €. Cette aide est octroyée sur le fondement des aides *de minimis*,
- 16 200 € pour son action dans le programme d'accompagnement la Fabrique à solutions en 2023.

7° - L'association La Maison de l'Apprendre

a) - Contexte et objectifs

La Maison de l'Apprendre est une association dont l'objet est d'accompagner le développement de territoires apprenants afin de contribuer à la mobilisation des acteurs et des ressources nécessaires pour renforcer la capacité individuelle et collective d'agir pour une société durable.

Pour ce faire, l'association accompagne la création et la coopération de réseaux territoriaux d'acteurs qui agissent sur la thématique de l'apprentissage en créant des liens entre les acteurs institutionnels, les acteurs de l'ESS et les entreprises.

L'action de l'association s'organise autour de :

- l'animation de communautés : organisation de rencontres mensuelles, formations par et pour les membres de la communauté, accompagnement individualisé des structures et mise en lumière à travers l'organisation du festival de l'Apprendre,
- l'accompagnement des coopérations : mise en œuvre d'un programme d'accompagnement afin d'initier des coopérations concrètes autour d'un enjeu d'apprentissage et accompagnement sur-mesure de collectifs dans le cadre de la réalisation de leurs projets de coopération.

Par délibération du Conseil n° 2022-1353 du 12 décembre 2022, la Métropole a acté sa volonté d'accompagner la création d'un lieu fédérateur qui proposerait des programmes d'accompagnement aux coopérations, la mise à disposition de ressources et des espaces d'expérimentation au service du développement des compétences.

L'association la Maison de l'Apprendre sollicite la Métropole pour soutenir son action en faveur de l'accompagnement des coopérations.

Afin de renforcer son action et de poursuivre la structuration d'une communauté apprenante territoriale, la structure souhaite créer un lieu ressource favorisant les mutualisations et les coopérations entre acteurs agissant dans le champ du développement des compétences.

L'association impulse ainsi l'émergence d'un PTCE sur les enjeux de l'éducation, de l'engagement citoyen, de la formation et de l'insertion professionnelle.

b) - Programme d'actions proposé par l'association en 2023

L'association la Maison de l'Apprendre porte l'ambition de créer un pôle qui pourrait accueillir diverses activités :

- l'hébergement de bureaux pour des structures de l'ESS agissant dans les thématiques de l'éducation, l'engagement citoyen, la formation ou l'insertion professionnelle,
- la mise à disposition d'espaces équipés pour faciliter le développement d'activités des structures,
- un tiers-lieu à destination des jeunes du quartier,
- un laboratoire d'innovation autour des enjeux de l'éducation et de la formation afin de prototyper et expérimenter des solutions nouvelles,
- un centre de ressources et de formation pour la communauté des acteurs coordonnés sur le territoire.

La subvention demandée permettra de renforcer l'implication et les expertises requises pour le pilotage du projet et de couvrir différents besoins parmi lesquels : la mobilisation et l'accompagnement des structures désireuses d'investir le pôle, l'identification de partenaires mécènes, la définition du modèle juridique et économique du projet, la mobilisation d'expertises de gestion technique et locative du bâtiment ou encore la définition de la stratégie de communication et le lancement de la programmation.

Budget prévisionnel de l'action 2023 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	19 200	ventes de produits et services	16 400
services extérieurs	6 759	communes	58 500
autres services extérieurs	9 687	État	70 460
charges de personnel	151 214	Métropole	30 000
		autres produits	11 500
contribution volontaire en nature	85 000	contribution volontaire en nature	85 000
Total	271 860	Total	271 860

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention au profit de l'association la Maison de l'Apprendre d'un montant total de 30 000 € au titre de son programme d'actions 2023.

En synthèse, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 188 200 €, au profit des différentes structures qui favorisent le développement de l'ESS ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de leurs actions de soutien au développement de l'ESS pour l'année 2023, pour un montant total de 188 200 € répartis comme suit :

- 40 000 € au profit de la CRESS AuRA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour sa chaire de l'ESS,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales AuRA,
- 35 000 € au profit du GESRA,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 48 200 € au profit de la SCIC GRAP,
- 30 000 € au profit de l'association la Maison de l'Apprendre,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CRESS AuRA, l'Université Lumière Lyon 2, l'association Les Cigales AuRA, le GESRA, l'association VRAC, la SCIC GRAP et l'association la Maison de l'Apprendre définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 188 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P1O5805 pour un montant de 134 500 € et opération n° 0P32O5673 pour un montant de 53 700 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307237-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
